

## **Demande de permis unique relative à l'extension du complexe éclusier d'Ampsin-Neuville à AMAY**

### **Breve description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Construction de deux écluses et ouvrages annexes
<u>Localisation</u> :	Grand-Route, 170 à Huy
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone blanche, zone d'habitat, zone d'espaces verts, zone de services publics et d'équipements communautaires et zone d'aménagement communal concerté
<u>Demandeur</u> :	SPW – DGO2
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	STRATEC

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	04 novembre 2015
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

La CRAT considère en effet que le projet d'extension du complexe éclusier d'Ampsin-Neuville se justifie en termes territoriaux, hydrauliques, économiques, environnementaux et de mobilité. Elle estime que les travaux projetés sur ce site supprimeront sur la Meuse le dernier goulet d'étranglement entre Namur et Anvers d'une part et les Pays-Bas d'autre part et permettront une navigation sans entrave à 9000 tonnes sur ces itinéraires (bateaux de classe VIb).

La CRAT estime au final que ces actes et travaux sont indispensables en termes de trafic fluvial international mais aussi que ce projet répondra à des besoins locaux vu l'utilisation de la voie d'eau par de nombreuses entreprises situées à proximité.

Compte-tenu de l'utilité avérée des travaux envisagés, la CRAT estime que les dérogations au plan de secteur sont justifiées.

Enfin, la CRAT prône l'évacuation des terres excavées non réutilisées par la voie d'eau.

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président